

PROCES-VERBAL No 2
 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
 mercredi 8 décembre 2021
 Salle communale de Denens

Présidence

M. Thierry GILGEN, Président, ouvre la séance à 19 h.

Le Président souhaite la bienvenue à Denens pour le deuxième Conseil de la législature et informe que, selon les dernières décisions Covid, le pass n'est pas exigé mais le port du masque est obligatoire sauf pour l'orateur.

Le Président donne la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 1 du 29 septembre 2021
4. Communications du Bureau
5. Préavis et rapports de Commission :
 - Préavis No 07/2021
« Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les délimitations d'immeubles et de droits réels immobiliers & autorisation générale de plaider dans les domaines de droit »
 - Préavis No 8/2021
« Limite des dépenses imprévisibles et exceptionnelles »
 - Préavis No 9/2021
« Indemnités des membres du Conseil Intercommunal & indemnités des membres du Comité de direction »
 - Préavis No 10/2021
« Plafond d'endettement et de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la période législative du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 »
6. ~~Communications du Comité de direction~~
7. Questions, propositions individuelles et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 30 délégués sont présents.

Excusés : Mmes Sara SPECKINGER LENOIR, déléguée de Chigny, Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, MM Oscar CHERBUIN, délégué d'Echichens, Christian GRANCHER, délégué de Denens, Pierre Philippe HERMANN, délégué de Préverenges, Steven KUBLER, délégué de Morges, Alexandre MORAND, délégué de Yens.

Absents : M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges.

M. David SPYCHER dit qu'il n'a pas été appelé et annonce qu'il remplace M. David JAUNIN, délégué fixe de Vaux-sur-Morges, démissionnaire.

Le Président constate que M. David SPYCHER doit être assermenté et ajoute un point à l'ordre du jour.

1bis. Assermentation

Le Président fait lever l'assemblée et procède à l'assermentation de M. David SPYCHER, délégué fixe de Vaux-sur-Morges.

Le Conseil se monte maintenant à 31 conseillers.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite une autre modification, ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal No 1 du 29 septembre 2021

Le Président ouvre la discussion pour une remarque ou une question.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal No 1 du 29 septembre 2021 est accepté avec 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

Le Président demande que chaque intervenant donne son nom pour faciliter le procès-verbal et se lève.

Le Président informe que l'apéritif dînatoire sera servi à table, demande à ce que tout le monde sorte à la fin de la séance pour la mise en place de la salle et rentre en présentant son pass Covid.

5. Préavis et rapports de Commission

- Préavis No 07/2021

« Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers & autorisation générale de plaider dans les domaines de droit »

Le Président donne la parole à M. Serge GAMBARASI, délégué de Hautemorges, pour la lecture des conclusions du rapport en remplacement de M. Oscar CHERBUIN, délégué d'Echichens, rapporteur absent.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

Accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 07/2021 du Comité de direction,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

d'accorder au Comité de direction, jusqu'à la fin de la présente législature :

1. L'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 100'000,00 par cas, charges éventuelles comprises.
2. L'autorisation générale de plaider dans tous les domaines de droit.

- Préavis No 8/2021

« Limite des dépenses imprévisibles et exceptionnelles »

Le Président donne la parole à M. Serge GAMBARASI, délégué de Hautemorges, pour la lecture des conclusions du rapport en remplacement de M. Oscar CHERBUIN, délégué d'Echichens, rapporteur absent.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jérôme KAELIN, délégué de Tolochenaz, demande si les dépenses imprévisibles sont fréquentes ou si elles sont exceptionnelles.

M. Christian MAEDER répond que les dépenses imprévisibles sont exceptionnelles, il n'en a pas relevé beaucoup. Lors de la mise à jour qui devait aller vite du PGEEi en 2020 lors de l'arrivée de la commune

d'Echandens, il aurait été très compliqué de faire un préavis parce que cela prend des semaines. Son montant n'était pas élevé : CHF 35'800,00 environ. Pour arriver à CHF 100'000,00, il s'agirait par exemple d'un toit qui fuit ou de gros problèmes de bâtiment pour lesquels il faudrait prendre des mesures rapidement. Il conclut disant qu'il ne souhaite pas en arriver là et le moins possible.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée.

Accepté à l'unanimité :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 08/2021 du Comité de direction,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

d'accorder au Comité de direction, jusqu'à la fin de la présente législature :

- l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant maximal de CHF 100'000,00 par cas.

- Préavis No 9/2021

« Indemnités des membres du Conseil Intercommunal & indemnités des membres du Comité de direction »

Le Président donne la parole à M. Serge GAMBARASI, délégué de Hautemorges, pour la lecture des conclusions du rapport en remplacement de M. Oscar CHERBUIN, délégué d'Echichens, rapporteur absent.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

Accepté à l'unanimité :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 09/2021 du Comité de direction,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

de fixer pour la durée de la présente législature :

1. Les indemnités du Conseil intercommunal selon le barème figurant dans la table suivante :

Président(e)	Forfait annuel indépendant du nombre de séances du Conseil Intercommunal et du Bureau du Conseil.	CHF	1200,00	forfait annuel (4 séances)
Président(e)	Forfait par séance complémentaire du Conseil intercommunal.	CHF	300,00	par séance
Vice-Président(e)	Forfait annuel indépendant du nombre de séances du Conseil intercommunal et du Bureau du conseil (en sus des jetons de présence).	CHF	200,00	forfait annuel
Secrétaire	Forfait annuel indépendant du nombre de séances du Conseil Intercommunal et du Bureau du Conseil (PV en sus, voir ci-dessous).	CHF	1200,00	forfait annuel
Scrutateurs	Tarif par séance du conseil intercommunal.	CHF	70,00	par séance
Membres du Conseil	Tarif par séance du Conseil intercommunal, et pour les scrutateurs par séance du Bureau du Conseil (Président exclu).	CHF	50,00	par séance
Membres du Conseil	Tarif par séance de Commission (CoGes, CoFin, Préavis, etc.)	CHF	70,00	par séance
Procès-verbaux	- PV de séance du Conseil intercommunal:	CHF	200,00	} par PV ou rapport pour l'auteur
& rapports :	- Rapport sur la Gestion et les comptes :	CHF	350,00	
	- Rapport sur le Budget :	CHF	200,00	
	- Rapport de Commission courante :	CHF	100,00	

2. Les indemnités du Comité de direction à un montant annuel forfaitaire et global de CHF 57'000,00, engagements particuliers ou exceptionnels non-compris, en laissant le soin au comité de direction de répartir ce montant entre ses membres.

- Préavis No 10/2021

« Plafond d'endettement et de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la période législative du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 »

Le Président donne la parole à M. Serge GAMBARASI, délégué de Hautemorges, pour la lecture des conclusions du rapport en remplacement de M. Oscar CHERBUIN, délégué d'Echichens, rapporteur absent.

Le Président ouvre la discussion.

M. Christian FRANCO, délégué de Denges, explique que les montants des cautions sont passés en Conseil sans tenir compte des montants de l'ERM et demande à recevoir rapidement la part de chaque commune.

M. Christian MAEDER se dit surpris car dès l'été, il a été question de définir le plafond le plus vite possible et ajoute qu'Ecublens l'a reçu et intégré à son budget. Il explique qu'il s'agit d'un pourcentage et demande que

M. Tony REVERCHON, directeur de l'ERM, donne des précisions.

M. Tony REVERCHON dit qu'en principe les communes ont reçu un mail en septembre mais qu'il en enverra un le lendemain avec les participations au plafond d'endettement de toutes les Communes. Il confirme que dès que le Comité de direction a validé les chiffres, les informations ont été envoyées. Il précise que ce montant sera inscrit dans les futurs statuts pour respecter la loi sur les Communes et que la solvabilité et la capacité financière de chaque Commune a été vérifiée.

Le Président informe qu'il a en sa possession un tableau 2021-2026 avec toutes les Communes.

M. Tony REVERCHON répond que ce tableau est en possession de tous les greffes.

M. Christian FRANCO, délégué de Denges, explique que le greffe a eu quelques problèmes et qu'il devra amender le plafond d'endettement lundi prochain.

M. Tony REVERCHON indique que pour Denges, c'est CHF 2'400'222.00

